



Où habite la maison familiale à titre gracieux

Par **Sergeï**, le **25/02/2019** à **14:38**

Bonjour , après le décès de notre mère cette année , ma sœur et moi sommes dans l'indivision mais son fils habite la maison qui est en indivision car sa grand-mère en l'occurrence notre mère lui avait accordé le droit d'y habiter par notification je dirais verbalement et non par écrit . Quels sont mes droits sur cette maison ? Il a effectué quelques travaux sans m'en demander l'autorisation et il se dit être possesseur de la maison , il a changé toutes les serrures et m'en interdis l'accès à la maison pour que je visite. bien évidemment sa mère qui est ma sœur et de son côté et le soutien j'ai une petite retraite de 770 € et lui habite dans cette maison sans payer de loyer il ne paye que les impôts de cette maison et je ne sais pas pourquoi il s'est octroyé le droit de payer l'impôt bref en d'autres mots est-ce que je peux le sommer de quitter les lieux où que sont ses droits ? Il en est même venu à me proposer 20000 € en me faisant signer un papier sans me dire la provenance et en fait après ma sortie d'hospitalisation j'étais fatigué et j'ai pas signé ayant récupéré se dit papier je me suis rendu compte que je lui faisais une donation du vivant j'ai vu plusieurs notaire gratuit aux tribunaux ils m'ont dit que il n'avait aucun droit je voudrais avoir une confirmation de votre part merci cordialement